



COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 16 février 2016 Salle du complexe des Cordeliers A Vic-Fezensac

L'an deux mille seize, le 16 février à 20 H 30, les membres du conseil communautaire, représentant les communes adhérentes à la communauté, se sont réunis à la salle du complexe des Cordeliers à Vic-Fezensac, conformément à la convocation qui leur avait été adressée par le Président.

Etaients présents :

Mesdames et Messieurs les délégués communautaires : Véronique COELHO, Jean-Pierre DOAT, Robert FRAIRET, Philippe DUCES, Hubert RAFFIN, Jean-Claude THEULE, Philippe CAHUZAC, Frédéric CORNU, Alain CONCIL, Francis CAPDEVILLE, Pierre LABRIFFE, Philippe CANTAN, Armel LAFFONT, Brigitte BORDERES, Guy FAVAREL, Nadine ARQUE, Benoît DESENLIS, Pierrette MENAL, Michel VIC, Xavier HUSSON, Jean-Luc WOLOSZYN, Robert PACHE, Daniel PERES, Michel ESPIE, Véronique BRANA, Robert DUFRECHOU, Robert CAMAZZOLA, Marie-Thérèse CAZENAVE, Pierre ANTONELLO, Caroline CUEILLEN, Jean-François AGUT, Isabelle DURROUX, Philippe LAVIGNE, Francette ESCAICH, Gérard BRUNET, Danièle ZADRO, Jean-Jacques OSPITAL, Béatrice NARRAN, Jean-Michel DUPEYRON.

Etaients absents et/ou excusés :

Mesdames et Messieurs les délégués communautaires : Jean-Joseph GARCIA (P. Pierrette MENAL), Andrew CAVALIERE (P. Michel ESPIE), Cathy BARBE (P. Marie-Thérèse CAZENAVE), José BENTEGEAC (P. Véronique BRANA), Béatrice NARRAN (P. Danièle ZADRO), Richard BARBE, Véronique THIEUX LOUIT, William VILLENEUVE, Roland DUPUY, Robert BORDERES, Bernard LASPORTES, Barbara NETO.

Le Président ouvre la séance par quelques mots d'accueil et souhaite la bienvenue à Mme Larrey, Présidente et Mme Carboué, Directrice, qu'il convie à présenter le fonctionnement de Vic Accueil.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE

A la demande de Mme MENAL une correction est apportée concernant la situation déficitaire du CIAS d'Eauze qui s'élève à 300 000 € et non 30 000 €. Le compte rendu est alors adopté à l'unanimité.

FINANCES : BUDGET – Débat d'Orientation Budgétaire

Le Président donne la parole à M. CONCIL, Président de Commission des Finances, pour la présentation générale du DOB 2016. Cette année, le budget est présenté de façon à retracer les dépenses et les recettes **de l'année**.

A l'issue de cette intervention, le Président apportent quelques précisions complémentaires notamment sur des aides à venir qui ne sont pas comptabilisées dans le document distribué. Il s'agit, pour le site des Cordeliers :

- de l'aide à l'accessibilité venant de la Région et CDGFP pas encore notifiée,
- de la participation du Conseil Départemental,
- des crédits LEADER sur l'enveloppe 2009/2015, retard dû à un problème de calendrier. A ce sujet, le Président indique que Pays d'Armagnac se situe 4^{ième} sur les 21 Pays et que compte tenu des restrictions budgétaires, l'enveloppe est passée de 4 M d'€ à 2,7 M d'€ jusqu'en 2020.

M. HUSSON demande pour la prochaine réunion de la commission des finances un tableau de la dette et des emprunts en cours.

M. CORNU prend ensuite la parole au nom du conseil municipal de Lupiac et demande une participation financière plus importante de la communauté de communes pour l'Office de Tourisme de Lupiac qui voit son budget en forte croissance. Il souhaite connaître la suite qui sera réservée au projet déposé du site internet de l'OT.

Le Président se charge de la réponse. S'il ne souhaite pas faire de commentaire sur la méthode employée par Mme le Maire, il répond sur le fond :

- pour ce qui est du site internet, il est prévu au budget 2016 mais en l'occurrence, dans le document joint, il n'est pas rapporté au bon chapitre. Le Président s'engage à ce que le site soit financé.
- pour ce qui concerne l'animation touristique, il est prévu en baisse puisqu'en 2015, il n'a pas été possible d'obtenir les fonds du Pays d'Armagnac comme en 2014. Le Président compte sur une enveloppe de 14 400 €, partagée entre Pentecôtavic et les différentes animations du territoire quand l'OT les aura définies,
- pour l'aménagement de la place de Lupiac, il n'est pas possible de prévoir une inscription budgétaire tant que la convention Région/PETR n'est pas signée ; M. CORNU précise alors que la seule assurance de financement à ce jour est la DETR.

Au sujet de FPIC, le Président rectifie des propos détournés et réaffirme que celui-ci n'est pas exclusivement réservé au tourisme mais permet de maintenir l'équilibre financier sans faire appel aux communes pour le fonctionnement des OT de Lupiac et de Vic-Fezensac et de la Médiathèque, inscrits dans statuts fondateurs de « D'Artagnan en Fezensac ». Pour information, la commune de Lupiac reverse 8300 €/an à la collectivité quand celle-ci a versé, depuis 2013, 58 000 €. Parler de « hold

up » est injustifié et excessif quand le retour sur investissement est de l'ordre de 60 000 € pour 20 000 €.

Le Président souligne ensuite que dans le BP de l'OT de Lupiac qui s'élève à 26 400 €, il n'y a pas d'autre recette que le financement de la communauté de communes mais il note un partenariat avec l'association «D'Artagnan chez D'Artagnan». A ce titre, il remarque que l'OT de Vic-Fezensac ne finance aucune association que ce soit Pentecôtavic ou les marchés de nuit ... Le Pays d'Armagnac que la collectivité finance à hauteur de 3,5 €/hab, a vocation à assurer la promotion du territoire au travers de salons et de manifestations diverses.

Le Président conclue ses propos en énumérant les projets concrets réalisés par la communauté de communes et financés par la DETR : la ZAE de Carget, le château d'eau de Pléhaut, la MSP du Fezensac, Gers Numérique, RIGUECOOP, les animations touristiques, ... relevant d'une cohérence d'actions de développement sur le territoire. Si « D'Artagnan chez D'Artagnan » est une valeur sûre, elle n'est pas la seule.

M. CORNU tient à reprendre la parole en indiquant qu'il ne disposait de tous les éléments pour différentes raisons mais insiste sur les dossiers de l'OT et celui de l'aménagement de la place pour lesquels aucune décision n'est prise à ce jour.

FINANCES : Emprunt pour le site des Cordeliers

Le Président rappelle à l'assemblée l'urgence de la situation et précise que des négociations sont en cours puisqu'un appel d'offres n'est pas nécessaire dans ce cas. M. HUSSON suggère de consulter la CDC et M. ANTONELLO donne sa préférence pour une banque locale. Le Président souligne la prudence de la collectivité qui a toujours su éviter les « prêts toxiques » !

FINANCES : Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

Comme les années précédentes, le montant total sera reversé à la communauté de communes soit environ 190 000 €. Le président confirme qu'il s'agit en l'occurrence d'une délibération de principe, c'est une question de confiance pour savoir avant le vote du budget, si la collectivité peut compter sur ces fonds. Les conseils municipaux devront valider cette position avant fin juin.

La délibération est votée à l'unanimité.

FINANCES : Subventions avant budget

Après présentation des deux demandes de fonctionnement :

- l'une pour l'association Ciné qua non : 6 000 €
- l'autre pour le Pacte d'Economie Cohésive : 5 000 €,

la délibération est adoptée à l'unanimité.

MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

Les crédits ne sont pas encore inscrits au DOB puisqu'aujourd'hui, on peut prétendre à davantage.

La délibération de demande de financement est validée à l'unanimité.

COMPLEXE DES CORDELIERS : Avenants

Présentés en même temps que le DOB, les avenants sont acceptés à l'unanimité.

FUSION : Délibération sur le périmètre

Le Président fait un retour sur la précédente délibération qui mentionnait :

- un rejet de la proposition du Préfet et de la CDCI pour gagner du temps,
- la pertinence du périmètre qui regroupe les trois communautés de communes « Grand Armagnac », « Bas Armagnac » et « D'Artagnan en Fezensac »

Cette nouvelle délibération porte sur le périmètre à titre conservatoire puisque une pression est en train de s'exercer pour une fusion sur les quatre communautés de communes (soit 104 communes) ce qui serait la fin annoncée du PETR. Il s'agit de conserver un périmètre cohérent et moins douloureux pour les communes sachant que les conseils municipaux dans leur grande majorité ont davantage rejeté la loi NOTRe que la fusion.

Un débat public sera nécessaire pour aborder le problème de l'intégration des compétences subies. Le PETR envisage une certaine mutualisation :

- . assainissement collectif
- . GEMAPI
- . Eau
- . ordures ménagères
- . fourrière

Le Président souligne toutefois que la fusion à trois permet de sauvegarder un CIF à 300 000 € dont on se priverait dans le cadre d'une fusion sur l'ensemble du territoire du PETR. Et il conclut en affirmant que la délibération proposée est une ouverture à une négociation qu'il faut relancer et à laquelle il faut se préparer. Puis, il propose le vote. La délibération est adoptée à l'exception de trois abstentions : MM Cornu, Paché et Husson.

ZAE DE CARGET

La délibération portant sur le titre de recettes de la CACG est adoptée à l'unanimité.

Le Président apporte des précisions sur l'avancement des ventes programmées sur la zone. Le notaire a besoin de l'avis des Domaines qui a d'ores et déjà été demandé avec pour indication le changement de stratégie à savoir :

- . le choix de la collectivité d'investir au jour le jour,
- . chaque unité assurera le traitement des eaux usées,
- . le prix de 5 € le m² demeure.

Le président indique à M. OSPITAL les différentes activités prévues :

- . Quemion : dépôt d'entreprise et grill routier

. Dubuc : construction de deux bâtiments

. Grenier : ferronnerie et chaudronnerie

Le Président se félicite qu'un tel projet soit en cohérence avec le discours de Vesoul dont il a déjà été question, en termes de projet structurant. Il ne perd pas de vue l'équilibrage de la situation avec un apport de DETR, la vente des lots et des fonds de concours pour projets structurants puisqu'il reste à investir environ 330 000 € pour l'installation de l'eau, l'électricité et la réalisation d'un rond en bout de zone.

Le photovoltaïque reste d'actualité puisqu'il est inscrit maintenant au PLU de Vic-Fezensac.

FOURRIERE DEPARTEMENTALE

Un contact sera pris avec la SPA du Gers pour le nouveau fonctionnement correspondant à la prise de cette compétence en lieu et place des communes du territoire. Une information sera alors diffusée dans les communes.

MEDIATHEQUE : autorisation donnée au Président pour la demande de subventions complémentaires

M. CONCIL présente le marché et les préconisations de l'AMO et de l'architecte. Le choix de l'entreprise IDM est approuvé à l'unanimité.

Le Président lève la séance vers 23 heures.